



Discothèque, le dj fumait tranquillement cigarette sur cigarette

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 4 mai 2009

Bonjour,

Je me suis rendue a la discothèque XXX a Lyon, vendredi soir, et à ma grande surprise le dj fumait tranquillement cigarette sur cigarette tout en étant dans la prolongation du bar, non isolé, quand je lui ai demandé d'éteindre sa cigarette il m'a dit que son employeur le lui permettait, j'ai donc été voir son supérieur en lui disant que c'était intolérable de permettre a son d.j de fumer devant tous les clients. Il m'a envoyé promener, ainsi que le dj !

Pouvez vous agir à ce niveau ? Je n'ai pas envie de porter plainte et perdre du temps à la police, que faut-il faire pour que la loi soit respectée ?

Ancienne grosse fumeuse cette loi est à respecter et il faut la faire appliquer !

Réponse :

Nous avons effacé l'adresse de la discothèque qui figurait sur votre question, notamment pour éviter de faire de la publicité à un établissement qui ne respecte pas la loi.

Par ailleurs, l'association n'a pas vocation, et n'a pas les moyens non plus, de se substituer à chaque individu pour veiller ce que la loi soit correctement appliquée dans chaque ville ou village de France.

Vous devez donc rapidement déposer une plainte en vous rendant dans le commissariat ou la gendarmerie dont dépend cet établissement. Si cette démarche s'avérait insuffisante, DNF pourrait, à titre d'exemple, prendre le relai de votre plainte pour obtenir la mise en conformité de la discothèque par tous les moyens que le législateur a donnés à quelques rares associations dont DNF fait partie.

Si vous éprouvez des difficultés ou souhaitez plus d'informations, mettez-vous en relation avec notre [association régionale](#) ou appelez notre permanence au 01 42 77 06 56 en précisant que votre appel fait suite à une question posée sur le site.